



Référence : BAFU-241.5-59984/15/1

Cours à distance sur la prévention des accidents majeurs disponible

Un cours à distance concernant l'ordonnance sur la prévention des accidents majeurs (OPAM) est désormais disponible dans trois langues nationales :

www.opam.ch/cours-a-distance

www.opir.ch/corso-a-distanza

www.stfv.ch/fernkurs

En Suisse, peu de personnes s'occupent de la thématique complexe de la prévention des accidents majeurs ; il s'agit des collaborateurs d'environ 1'100 entreprises soumises à cette réglementation, de 26 services spécialisés au niveau cantonal, de 5 services spécialisés au niveau fédéral et d'une centaine de prestataires de services. Les offres de formation initiale ou continue nécessaires font toutefois défaut et ne peuvent être proposées de manière rentable dans le système de formation suisse, organisé selon les principes de l'économie privée. C'est pourquoi l'OFEV a mis au point ce cours à distance. Il permet une initiation facilitée à ce thème, sans contrainte de lieu ni d'horaire et vise à fournir au candidat les connaissances de base sur la complexe thématique de la prévention des accidents majeurs nécessaires à l'application correcte de l'ordonnance dans un contexte professionnel.

Au travers d'explications simples, d'exercices et de travaux de réflexion à réaliser en autoformation, le cours aborde les modules et chapitres suivants :

- Module **Bases** avec les Principes de l'ordonnance sur les accidents majeurs / Soumission des installations à l'aide des seuils quantitatifs / Les autres installations soumises à l'ordonnance / Exigences concernant les entreprises soumises à l'ordonnance / Procédures de contrôle et d'évaluation / État actuel de la prévention des accidents majeurs ;
- Module **Mesures de sécurité** avec Nature, portée et motifs des mesures de sécurité / Approche systématique de la planification des mesures / Réglementations, normes, standards / Plan d'intervention pour la maîtrise des accidents majeurs / Coordination avec les services d'intervention publics / Rapport d'accident majeur ;
- Module **Rapport succinct et étude de risque** avec les Bases / Rapport succinct / Élaboration des scénarios les plus pessimistes (Worst Case Scenarios) / Estimation de l'ampleur des dommages / Étude de risque ;
- Module **Prévention des accidents majeurs dans l'aménagement du territoire** avec le Périmètre de consultation / Procédures de planification / Procédures d'autorisation de construire ;
- Module **Connaissances procédurales** avec les Inspections / Cadastre des risques / Droits à l'information.

A l'issue de cette formation, les participants connaissent ainsi les missions et les défis liés à la prévention des accidents majeurs et peuvent (à l'aide de l'aide-mémoire fourni) mettre ces connaissances en pratique, que ce soit au sein d'entreprises privées ou d'autorités publiques. Le cours est gratuit et sanctionné par un certificat. L'accès au contenu du cours reste ouvert aussi longtemps que souhaité.

